62-557F
1986
c.2

Votre guide d'utilisation de l'indice des prix à la consommation

c.2

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
NOV 22 1990
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Votre guide d'utilisation de l'indice des prix à la consommation

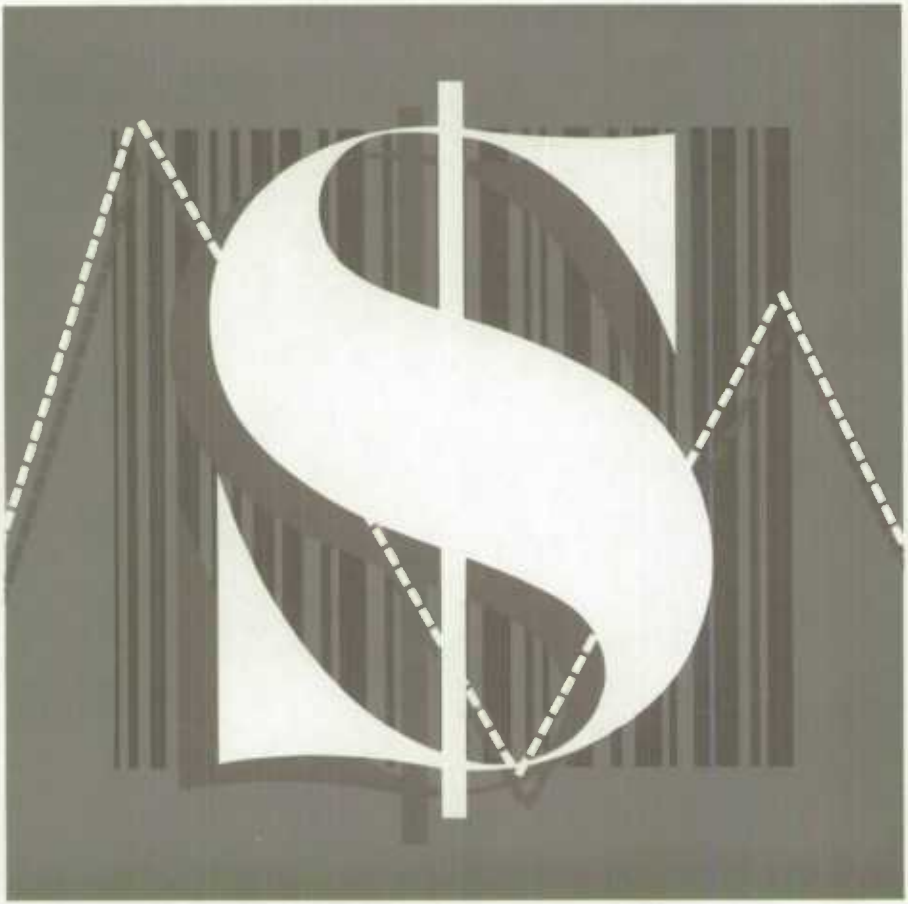

Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

Table des matière

	Page
Introduction	1
Qu'est-ce que l'IPC?	1
L'IPC est-il un indice du coût de la vie?	2
Sur qui l'IPC porte-t-il?	3
De quels biens et services le panier de l'IPC se compose-t-il?	3
Quelle est la structure du panier de l'IPC?	4
Importance relative des articles dans le panier	5
Relevé des prix	6
Variation de la qualité	7
Calcul de l'IPC	7
Utilisation de l'IPC	10
Calcul et interprétation des variations de prix	11
Exemples d'utilisations de l'IPC	13
Mise à jour périodique de l'IPC	15
Comment obtenir d'autres renseignements	16

Introduction

Les origines de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada remontent au début du XXe siècle. Depuis, cette série statistique est devenue plus complète et plus détaillée afin de répondre à la demande accrue de ses utilisateurs. Aujourd'hui, l'IPC a une incidence directe ou indirecte sur presque tous les Canadiens.

- Les conventions collectives régissant la rémunération de centaines de milliers de travailleurs canadiens prévoient une indemnité de vie chère (COLA) qui relève automatiquement les salaires et/ou les prestations de pension en fonction de l'IPC.
- Les allocations familiales, les pensions de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et d'autres formes de prestations sociales sont indexés périodiquement en fonction de l'IPC.
- Les contrats de location, les primes d'assurance, les pensions alimentaires, les paiements de soutien d'un enfant et autres ententes contractuelles et dispositions de fixation des prix sont souvent liés, d'une façon ou d'une autre, aux variations de l'IPC.

Dans un sens très large, l'IPC revêt de l'importance pour toutes les personnes qui gagnent et qui dépensent de l'argent. Lorsque les prix varient, la valeur réelle de l'argent, c'est-à-dire son pouvoir d'achat, change également, mais dans le sens opposé. Une hausse des prix se traduit par une baisse du pouvoir d'achat. L'IPC est fréquemment utilisé pour estimer dans quelle mesure le pouvoir d'achat de l'argent fluctue au Canada.

Étant donné le vif intérêt que suscite l'IPC et les nombreuses utilisations qu'on peut en faire, la présente brochure vise à fournir un guide général destiné aux personnes désireuses d'en savoir plus à ce sujet. Ce guide explique ce qu'est l'IPC et comment il est construit. Il renferme également des réponses aux questions posées le plus souvent au sujet de l'IPC. Finalement, on y trouve certains conseils sur la façon d'interpréter et d'utiliser les nombres-indices des prix.

Qu'est-ce que l'IPC?

Le Canada, comme bien d'autres pays, a besoin d'un indicateur général du taux de variation des prix à la consommation des biens et services. L'indice des prix à la consommation constitue l'un des indicateurs les plus utilisés pour mesurer cette variation. Cet indicateur évalue la variation, dans le temps, du coût d'une grande variété (ou d'un panier) de biens et de services achetés par les familles urbaines du Canada. La quantité et la qualité des biens et services du panier demeurent constantes. Par conséquent, les changements survenus concernant le coût du "panier" ne sont pas attribuables à des variations de la qualité ou de la quantité des biens et services observés. Les variations de prix établies à partir de ce « panier fixe » sont définies comme étant des mouvements « purs » des prix. L'IPC est défini, plus précisément, comme un indicateur de la variation des prix obtenu en comparant, sur une longue période, le coût d'un panier « fixe » de produits représentant les achats des consommateurs demeurant dans les villes de 30,000 habitants ou plus.

L'IPC, comme tous les indices, est exprimé en chiffres relatifs. C'est pourquoi la série de l'indice est établie en fonction d'une période de référence pour laquelle l'indice est fixé à 100. Actuellement, l'année de base de l'IPC est 1986. Pour les autres périodes, l'indice représente le taux de variation en regard de cette période de base. Lorsque l'on mentionne l'indice établi pour une période donnée, il convient normalement d'indiquer également la période de base. Par exemple, l'IPC du Canada pour le mois d'octobre 1988 se chiffrait à 110.0 (1986 = 100).

L'IPC est parfois considéré à tort comme un indicateur de la différence du niveau réel des prix. Supposons que l'indice des prix de septembre 1988 s'établit à 107.7 (1986 = 100) pour les oranges et à 142.3 (1986 = 100) pour les pommes. On ne peut pas utiliser ces chiffres pour dire que le prix des pommes est supérieur à celui des oranges. Ce que l'on pourrait affirmer en toute légitimité, c'est que le prix des pommes, depuis 1986, a augmenté beaucoup plus rapidement que celui des oranges.

De même, si l'IPC d'ensemble pour juin 1988 se chiffrait à 105.2 (1986 = 100) pour St.John's et à 109.6 (1986 = 100) pour Saskatoon, on ne pourrait pas en déduire que les prix étaient en général plus bas à St.John's qu'à Saskatoon. On pourrait cependant conclure que les prix, en moyenne, ont augmenté un peu plus rapidement à Saskatoon qu'à St.John's entre 1986 et juin 1988.

L'IPC est-il un indice du coût de la vie?

Certaines personnes continuent de considérer l'IPC comme un indice du coût de la vie. D'un point de vue strictement technique, l'IPC diffère d'un indice du coût de la vie. Dans le deuxième cas, le but du constructeur d'indices est, en théorie, de mesurer les variations de prix auxquelles sont confrontés les consommateurs pour maintenir un niveau de vie constant. Pour construire un tel indice, on peut remplacer un produit par un bien moins cher, si les deux produits suscitent le même degré de satisfaction chez les consommateurs. On suppose que les consommateurs procèdent normalement à des substitutions lorsque les prix relatifs des biens varient. Si, par exemple, les consommateurs éprouvent autant de satisfaction à boire du thé que du café, il est alors possible qu'ils remplacent le café par le thé si le prix de ce dernier diminue en regard de celui du café.

On pourrait peut-être élaborer un indice du coût de vie pour une personne, si l'on disposait de nombreux renseignements sur ses goûts et ses habitudes de consommation. Il est cependant impossible de le faire pour un grand nombre de personnes, encore moins pour l'ensemble de la population urbaine du Canada. C'est pourquoi les indices publiés de façon régulière ne sont pas basés sur le concept des indices du coût de la vie.

Comme l'IPC ne permet pas de substituer des produits d'un mois à l'autre, il ne s'agit pas d'un indice du coût de la vie. Toutefois, au cours des dernières années, la composition du panier de l'IPC a été mise à jour tous les quatre ans. Une partie de l'effet de substitution est ainsi saisie pour une plus longue période. Certaines constatations permettent, cependant, de croire que l'IPC ne différerait pas beaucoup d'un indice qui tiendrait compte des substitutions.

Sur qui l'IPC porte-t-il?

Les enquêtes sur les dépenses des familles permettent de recueillir périodiquement des données sur les habitudes de consommation de ménages canadiens représentatifs de l'ensemble de la population. Dans le cadre de ces enquêtes, on interviewe un échantillon de ménages choisi au hasard afin d'obtenir des renseignements détaillés sur les biens et les services achetés au cours d'une année, de même que sur la somme d'argent consacrée à ces articles.

Bien que le régime de dépense ne soit jamais identique d'un ménage à l'autre, il est possible, en combinant les renseignements fournis par de nombreux ménages, d'obtenir une image représentative des dépenses du groupe dans son ensemble ou de divers sous-groupes. Comme on l'a déjà mentionné, les données sur les dépenses utilisées pour la construction de l'IPC ont trait aux habitudes de consommation de familles demeurant dans des centres urbains de 30,000 habitants ou plus. Bien que les villes de Whitehorse et de Yellowknife ne répondent pas à ce critère, elles sont également comprises dans le calcul de l'IPC, de sorte que les territoires soient représentés. On estime que 75% des dépenses totales des consommateurs au Canada sont attribuables aux ménages demeurant dans les centres urbains pris en compte dans l'élaboration de l'IPC.

Depuis de nombreuses années, l'IPC pour le Canada est construit en fonction de la population de centres urbains de 30,000 habitants ou plus. S'ensuit-il que cet indice n'est pas représentatif des ménages canadiens demeurant en dehors des centres urbains compris dans l'IPC? Pas vraiment. Des études réalisées par Statistique Canada et d'autres organismes démontrent que des différences assez marquées au chapitre des régimes de dépenses n'entraînent aucune variation sensible de l'IPC, soit parce que les taux de variation du prix de certains articles sont à peu près similaires, soit parce que les différentes tendances des prix des divers articles du panier se neutralisent. On peut donc raisonnablement croire que l'IPC fournit une bonne mesure approximative de la variation des prix dans les régions autres que les centres urbains observés.

L'IPC vise à fournir une mesure générale des variations des prix de détail auxquelles sont confrontés les consommateurs urbains. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'il traduise la situation vécue à cet égard par un ménage donné. Le panier de l'IPC se compose d'une longue liste de biens et de services. Chaque consommateur achète une combinaison différente des biens et des services figurant sur cette liste; il est en outre peu probable qu'un consommateur achète tous les articles de la liste à un moment donné. Par exemple, il serait peu commun qu'un consommateur utilise à la fois du mazout et du gaz naturel comme combustible pour la maison. Cependant, les deux combustibles sont inclus dans l'IPC puisqu'il s'agit de deux éléments importants du régime de dépense de l'ensemble des consommateurs urbains du Canada.

De quels biens et services le panier de l'IPC se compose-t-il?

Le panier de l'IPC comprend les biens et services qui sont importants sur le plan du volume des dépenses faites à cet égard par les ménages

urbains du Canada. Il n'est ni nécessaire, ni pratique de tenir compte de tous les articles achetés par les consommateurs, car beaucoup d'articles subissent des variations de prix semblables. Ainsi, grâce au choix judicieux d'articles (ou d'échantillons) représentatifs, l'indice peut traduire les variations de prix d'une gamme de produits beaucoup plus vaste que celle des produits observés directement.

Le panier de l'IPC compte plus de 300 biens et services distincts, et contient des articles aussi divers que le boeuf haché, les coupes de cheveux, les obturations dentaires et les repas pris au restaurant. Ces articles ont été choisis non seulement parce qu'ils sont représentatifs des habitudes de consommation des familles urbaines, mais aussi parce que leur prix peut être relié à une quantité précise. Sans ce rapport quantité/prix, il est extrêmement difficile de mesurer les variations des prix. C'est ainsi que l'on peut facilement relever et mesurer la variation du prix d'une quantité donnée de pain ou de bière. En revanche, il est beaucoup plus difficile de mesurer la variation du prix d'une quantité donnée de services de défense nationale ou de services offerts par le réseau routier ou le système de santé publique.

Le problème que pose la correspondance entre une certaine quantité et un prix donné constitue l'un des principaux facteurs entraînant l'exclusion de certains articles. C'est pourquoi le panier de l'IPC ne comprend pas les prélèvements obligatoires directs sur les revenus des consommateurs, comme l'impôt sur le revenu et les contributions à un régime de pension. Sont également exclus l'épargne personnelle et les débours relatifs à des avoirs financiers. Pour la même raison, les primes d'assurance-vie et les contributions versées au régime d'assurance-maladie ne sont pas prises en compte.

Les biens et services qui composent le panier de l'IPC sont déterminés, comme on l'a déjà mentionné, d'après le régime de dépense des consommateurs urbains. On ne s'efforce pas de faire la distinction entre les biens de luxe et ceux de première nécessité, ni d'exclure quoi que ce soit en fonction de valeurs morales ou sociales. Par exemple, certaines personnes peuvent s'opposer à la consommation du tabac ou de l'alcool; ces articles font cependant partie du panier de l'IPC parce qu'ils représentent une proportion notable des dépenses des familles urbaines.

Quelle est la structure du panier de l'IPC?

Les biens et services inclus dans le panier sont groupés et structurés selon un système de classification des produits. Chacun d'eux occupe une place distincte dans ce système. Ils sont groupés avec d'autres articles selon qu'ils ont une même utilisation finale ou qu'ils peuvent se substituer les uns aux autres. Ces familles de produits sont classées à différents niveaux de façon à former une hiérarchie. Par exemple, la pâte dentifrice occupe une place précise dans cette hiérarchie. Elle appartient au groupe appelé « produits d'hygiène buccale ». De même, ce groupe figure dans la catégorie des « soins personnels », qui est comprise dans l'indice de la composante principale « santé et soins personnels ».

Des indices sont élaborés pour chaque groupe de produits compris dans le système de classification. L'indice représentant la variation moyenne des prix pour tous les biens et services inclus dans le panier est appelé « IPC d'ensemble ». Ce dernier est subdivisé en sept indices

des principales composantes: aliments, habitation, habillement, transports, santé et soins personnels, loisirs, lecture et formation, produits du tabac et boissons alcoolisées.

Au système de classification primaire susmentionné vient s'ajouter un autre système de classification selon lequel les produits composant le panier de l'IPC sont classés selon qu'il s'agit de biens ou de services. De plus, le système de classification permet de combiner les composantes de plusieurs façons afin de répondre à des besoins précis. On obtient depuis longtemps une catégorie spéciale en excluant l'indice des prix des aliments de l'indice d'ensemble, ce qui donne l'indice des prix de tous les articles non alimentaires du panier.

Importance relative des articles dans le panier

On compare les dépenses liées à chaque article du panier avec les dépenses totales; les proportions ainsi obtenues indiquent l'importance relative ou la « pondération » de chaque produit dans le panier de l'IPC. Ces pondérations permettent de connaître l'incidence qu'une certaine variation de prix aura sur le budget global du consommateur. Par exemple, une hausse de 5% du prix du pain devrait avoir beaucoup plus de répercussions sur le budget du consommateur moyen qu'une augmentation de 5% du prix du poivre. Il en est ainsi parce que les consommateurs consacrent plus d'argent à l'achat de pain qu'à l'achat de poivre.

Le calcul de la pondération d'un produit donné est relativement simple. Prenons comme exemple les dépenses des consommateurs au titre de l'essence. On multiplie les dépenses moyennes par famille pour une ville donnée par le nombre estimatif de familles dans cette ville. On additionne les dépenses totales au titre de l'essence pour toutes les villes afin d'obtenir les dépenses totales estimatives pour l'ensemble du Canada. Le rapport entre cette estimation et les dépenses totales pour tous les biens et services du panier de l'IPC au Canada devient la pondération de l'essence dans l'IPC pour le Canada.

Les données sur les dépenses moyennes des familles urbaines en 1986 figurant à la colonne 1 ci-après illustrent de façon plus directe la signification des pondérations. Les données sur les dépenses sont classées selon les sept principales composantes de l'IPC.

	(1) **Dépenses en 1986**	(2) **Pondérations exprimées en pourcentage**
Aliments	$ 4,870	18.1
Habitation	9,760	36.3
Habillement	2,340	8.7
Transports	4,920	18.3
Santé et soins personnels	1,130	4.2
Loisirs, lecture et formation	2,370	8.8
Produits du tabac et boissons alcoolisées	1,500	5.6
Dépenses totales	**26,890**	**100.0**

Pour calculer les pondérations correspondant à chacune de ces composantes, comme l'indique la colonne 2, on détermine le pourcentage de chaque composante en regard du total. Par exemple, la pondération des aliments se calcule de la façon suivante:

$$\frac{4,870}{26,890} \times 100 = 18.1\%$$

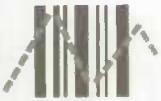

Relevé des prix

L'IPC sert à mesurer les variations de prix auxquelles sont confrontés les consommateurs urbains. C'est pourquoi les prix sont relevés dans des points de vente au détail ou d'autres genres de distributeurs où les consommateurs urbains achètent normalement. L'échantillon de points de vente, par conséquent, comprend des supermarchés, des boutiques spécialisées, des grands magasins, des garages, des bureaux de dentiste, des salons de coiffure, etc. Les renseignements sur le prix des billets d'autobus, de train et d'avion, les tarifs d'électricité, de gaz et de téléphone ainsi que les impôts fonciers sont recueillis auprès des services publics et établissements locaux ou régionaux compétents. L'information sur les frais de location des logements est obtenue grâce à une enquête mensuelle menée auprès de milliers de locataires en région urbaine. Au terme de toute cette activité d'observation des prix, plus de 110,000 prix ayant été observés servent chaque mois au calcul de l'IPC pour le Canada.

Les relevés de prix ont lieu, avec plus ou moins d'ampleur, dans quelque 80 villes du Canada. Un personnel expérimenté ayant reçu une formation spéciale et relevant des bureaux régionaux de Statistique Canada s'occupe d'observer et de recueillir les prix. Le cycle d'observation des prix commence vers la fin du mois précédent et se termine la troisième semaine du mois de référence. En général, les prix de chaque groupe de produits sont relevés à peu près au même moment chaque mois. Par exemple, le relevé des prix des aliments dans les supermarchés a lieu au cours de la première et de la troisième semaine de chaque mois.

Les prix de la plupart des produits sont relevés une fois par mois. Dans certains cas, comme l'essence et les aliments vendus dans les épiceries, il y a deux relevés par mois, parce que les prix ont tendance à fluctuer beaucoup plus souvent au cours d'un mois. Le relevé du prix de certains articles, tels que les coupes de cheveux et le nettoyage à sec, est fait tous les trois mois. Pour d'autres articles, les prix sont relevés tous les six mois, comme dans le cas de l'assurance-automobile, ou une fois par année, comme pour l'impôt foncier. En général, plus le prix d'un article varie souvent, plus les relevés sont fréquents. En outre, dans les cas où les prix changent en dehors de la période de collecte prévue, on procède alors à un relevé spécial afin de s'assurer que ces variations sont prises en compte sans tarder dans l'IPC.

Les prix observés aux fins du calcul de l'IPC sont ceux que n'importe qui aurait à payer le jour du relevé; on tient donc compte des prix réduits et des rabais. Comme les taxes de vente font partie du prix total payé par le consommateur, elles sont incluses dans le calcul. En général, on ne prend pas en compte les prix subventionnés en grande partie, comme les loyers payés par certains locataires à faible revenu.

Les biens et services acceptables aux fins du calcul de l'IPC doivent satisfaire certaines normes de qualité et être mis en vente en quantité

raisonnable. Afin de garantir que les variations de prix traduisent le plus fidèlement possible la situation vécue par la population urbaine, les marques et les variétés des articles observés sont généralement celles qui sont les plus populaires et qui sont donc vendues en plus grande quantité.

Variation de la qualité

Comme on l'a déjà mentionné, il faut maintenir à un niveau constant la quantité et la qualité des biens et services compris dans le panier de l'IPC. Cette condition est essentielle à l'observation et à l'évaluation d'une variation « pure » des prix. Dans les faits, cependant, la qualité des biens change continuellement à mesure que de nouveaux modèles et de nouvelles variétés remplacent les précédents.

Si les prix augmentent en raison d'une amélioration de la qualité des produits, une telle hausse ne sera pas considérée comme une variation pure des prix. Supposons, par exemple, que l'on a relevé jusqu'à maintenant le prix d'une bicyclette à trois vitesses, mais que l'on souhaite commencer à relever le prix d'une bicyclette à dix vitesses. Supposons également que le prix de cette dernière est supérieur de 10% à celui de la bicyclette à trois vitesses. Le constructeur d'indices peut-il conclure que le prix des bicyclettes a augmenté de 10%? Probablement pas. Si le modèle à dix vitesses est considéré comme une bicyclette supérieure au modèle à trois vitesses, les prix des deux bicyclettes ne sont pas comparables, à moins que l'on n'apporte une correction afin de tenir compte de cette différence de qualité.

Pour ce faire, on peut appliquer plusieurs techniques. Certaines d'entre elles sont trop complexes pour que l'on puisse les décrire ici. L'une des méthodes les plus courantes consiste à s'efforcer de trouver une période au cours de laquelle les deux modèles sont offerts sur le marché et à se servir de la différence de prix comme mesure de la différence de qualité. Dans le cadre d'une autre technique courante, on détermine le coût relié à l'aspect du produit ayant entraîné un changement important de la qualité (par exemple, le coût du dispositif de climatisation ayant été ajouté comme élément standard au nouveau modèle d'une automobile). Ce coût est alors utilisé comme facteur de correction pour rendre le prix du nouveau modèle comparable à celui de l'ancien.

Les problèmes que pose la correction des prix pour tenir compte des changements de qualité sont extrêmement complexes et parfois impossibles à régler de façon entièrement satisfaisante, surtout dans le cas des prix des services. En effet, il est relativement facile de relever les variations du prix des billets d'autobus, mais comment peut-on attribuer une valeur pécuniaire aux variations de la fréquence et de la régularité du service?

Calcul de l'IPC

Une fois recueillies, les observations de prix font l'objet d'un examen attentif visant à garantir la validité des données incluses dans le calcul de l'IPC. La vérification consiste en un examen exhaustif des niveaux de prix du mois en cours afin de s'assurer que ces prix sont cohérents par rapport aux observations recueillies à l'occasion du dernier relevé. Au besoin, le personnel sur le terrain peut également procéder à une

vérification sur place des renseignements douteux dans le cadre des activités de collecte.

Le calcul de l'indice d'ensemble mensuel pour le Canada débute par l'établissement d'une mesure de la variation de prix d'un article dans une ville donnée. On construit ensuite l'indice canadien du prix de cet article en groupant les indices de toutes les villes. Les indices ainsi obtenus pour l'ensemble du Canada sont ensuite agrégés selon une méthode utilisant la pondération affectée à chaque article et respectant la hiérarchie du système de classification. Ainsi, les indices des prix du lait, du beurre, du fromage, etc. sont agrégés afin de construire un indice de sous-groupe pour les produits laitiers. Les divers indices de prix des vêtements pour femmes sont groupés afin d'obtenir l'indice des prix des vêtements pour femmes. Ces indices de groupe sont ensuite groupés de nouveau pour construire les indices des composantes principales. Enfin, les indices des composantes principales sont à leur tour groupés afin de produire l'indice d'ensemble pour le Canada.

La première étape du calcul de la variation du prix d'un article consiste à obtenir le prix moyen de cet article dans une ville donnée. Afin d'illustrer notre propos, considérons le prix du beurre à Halifax pour le mois de février. Les prix recueillis sont examinés afin de s'assurer qu'ils portent sur la même quantité et la même qualité de beurre d'un mois à l'autre, puis on calcule une moyenne simple des prix du beurre recueillis à Halifax.

La deuxième étape consiste à calculer un prix relatif. Ce prix relatif correspond au rapport du prix moyen de février au prix moyen de janvier. Ainsi, si les prix moyens de janvier et de février sont respectivement de $2.46 et de $2.58, le prix relatif de février est égal à:

$$\textbf{Prix rel. février} = \frac{2.58}{2.46} = 1.049$$

Ce prix relatif indique que le prix moyen du beurre à Halifax s'est accru de 4.9%.

La troisième étape consiste à calculer l'indice du mois de février du prix du beurre pour la ville de Halifax. Cet indice s'obtient en multipliant l'indice du mois de janvier par le prix relatif de février (par rapport à celui de janvier). Si l'indice de janvier s'élève à 107.0 (1986 = 100), on obtient donc:

$$\textbf{1 février} = 107.0 \times 1.049 \ \textbf{(Prix rel. fév.)}$$
$$= 112.2 \ (1986 = 100)$$

Les indices du prix de beurre pour février sont calculés de la même façon pour toutes les villes du Canada. Ces indices sont ensuite pondérés afin d'obtenir l'indice du prix du beurre pour le Canada.

Nous allons maintenant voir comment on groupe les indices des villes pour produire des indices pour le Canada. Pour simplifier les choses, supposons que le Canada ne comprend que deux villes, X et Y. L'indice des prix pour le Canada serait alors calculé comme suit:

	(1) **Pondération**	(2) **Indice des prix de février (1986 = 100)**		(3) = **(2) X (1)**
Ville X	80.0	120.3	→	9,624
Ville Y	20.0	113.5	→	2,270
Canada	**100.0**	**118.9**	←	**11,894**

L'indice des prix du Canada figurant dans la colonne (2) a été obtenu comme suit:

$$\frac{(80 \times 120.3) + (20 \times 113.5)}{100.0} = \frac{9{,}624 + 2{,}270}{100.0} = \frac{11{,}894}{100.0}$$

$$= 118.9 \ (1986 = 100)$$

Les indices synthétiques des groupes de plus en plus grands sont obtenus en multipliant les indices de prix par la pondération qui leur est affectée. Supposons, qu'après avoir effectué ces calculs, nous ayons établi les indices des sept principales composantes pour l'ensemble du Canada. L'exemple suivant illustre comment on calcule l'indice d'ensemble pour le Canada.

	(1) **Pondération en %**	(2) **Indice des prix de jan. 1990 (Déc.1988=100)**		(3) = **(1) x (2)**
Aliments	17.59	106.0	→	1,864.540
Habitation	36.67	105.8	→	3,879.686
Habillement	8.72	103.6	→	903.392
Transports	17.87	107.6	→	1,922.812
Santé et soins personnels	4.21	104.9	→	441.629
Loisirs, lecture et formation	9.04	103.1	→	932.024
Produits du tabacs et boissons alcoolisées	5.91	111.5	→	658.965
Indice d'ensemble pour le Canada	**100.00**	**106.0**	**←**	**10,603.048**

On obtient l'indice d'ensemble pour le Canada comme suit:

$$\frac{10{,}603.048}{100} = 106.0 \ (\text{déc. } 1988 = 100)$$

Soulignons encore une fois que l'indice d'ensemble représente une moyenne pondérée des indices des sept principales composantes.

Dans certains cas, il peut arriver que le lecteur soit intéressé à construire certains indices selon ses besoins particuliers. Ainsi, l'indice d'ensemble sans les aliments (ou l'indice pour tous les articles non alimentaires) est calculé de la façon suivante:

	(1) **Pondération**	(2) **Indice (1986=100)**		(3) = **(1) x (2)**
Ensemble	100.00	106.0	→	10,600.000
Aliments	- 17.59	106.0	→	-1,864.540
Ensemble sans les aliments	**82.41**	**106.0**	**←**	**8,735.460**

L'indice d'ensemble sans les aliments est donc égal à:

$$\frac{(100 \times 106.0) - (17.59 \times 106.0)}{82.41} = \frac{10{,}600.000 - 1{,}864.540}{82.41} =$$

$$\frac{8{,}735.460}{82.41} = 106.0$$

Le lecteur doit garder à l'esprit que les pondérations affectées aux divers articles dans le cadre du calcul de l'IPC (ou la composition du « panier ») sont modifiées tous les quatre ans. En conséquence, il faut apporter certaines modifications aux calculs susmentionnés lorsque la série qu'on veut produire porte sur plus d'un « panier » ou plus d'une structure de pondération. En pareil cas, il faut consulter la Sous-section de l'information et de l'analyse courante, Division des prix pour obtenir les méthodes de calcul appropriées.

Utilisation de l'IPC

Avant de tenter de se servir de l'IPC, les utilisateurs doivent déterminer si l'IPC ou une de ses composantes est l'outil statistique qui convient le mieux à leurs besoins. L'IPC n'est qu'une des mesures des variations des prix offertes au grand public. Certaines de ces mesures, tout comme l'IPC, portent sur un groupe constant de produits; d'autres sont construites à l'aide de pondérations établies à partir d'un ensemble courant de biens et services. Cet ensemble varie continuellement. Figurent au nombre des indices à pondérations fixes: les indices des prix des produits industriels et leurs composantes, les indices des prix des matières premières, les indices des prix des machines et du matériel, les indices des prix de la construction domiciliaire et non domiciliaire, ainsi que les indices des prix des entrées dans l'agriculture. Les indices obtenus dans le cadre de la production des estimations du produit intérieur brut et de ses composantes font partie des indices dont les pondérations varient régulièrement. Ces indices, dits indices implicites des prix, sont calculés et diffusés sur une base trimestrielle. Les personnes affectées au dépouillement des données sur le produit intérieur brut produisent également un ensemble d'indices de prix à pondérations fixes et « en chaînes ».

Lorsque l'utilisateur considère que l'IPC constitue la mesure la plus appropriée, un certain nombre d'options s'offrent encore à lui. Outre l'IPC pour le Canada, Statistique Canada publie simultanément des IPC distincts pour dix-huit villes et, plus récemment, pour les dix provinces (uniquement pour les régions urbaines faisant partie de l'échantillon). Il peut arriver que l'utilisateur désire déterminer si les indices des villes ou des provinces répondent mieux à ses besoins particuliers. Ces indices sont construits en faisant appel aux mêmes concepts et méthodes que ceux utilisés pour l'indice pour le Canada.

Outre l'indice d'ensemble des prix à la consommation, Statistique Canada publie ou peut produire un grand nombre d'indices secondaires pour des articles particuliers ou des groupes d'articles, qui peuvent parfaitement répondre à des besoins précis. Figurent au nombre de ces indices : des indices de prix portant sur les divers aliments consommés à la maison, les repas pris au restaurant, les loyers, les combustibles et les services publics, l'utilisation et l'entretien d'une automobile, etc.

Les données désaisonnalisées constituent une source supplémentaire

de renseignements utiles à certaines analyses. Afin de répondre à ce besoin spécialisé, Statistique Canada publie un certain nombre de données mensuelles sur l'indice des prix à la consommation qui suppriment les influences saisonnières de façon à révéler plus précisément les tendances fondamentales des prix.

La Division des prix de Statistique Canada, à Ottawa, et les conseillers régionaux de cet organisme répartis dans les grandes villes du pays se feront un plaisir de conseiller les utilisateurs sur le choix de l'indice approprié et sur la façon de s'en servir.

Calcul et interprétation des variation de prix

Afin d'illustrer certains des calculs quotidiens effectués sur les indices des prix, nous ferons appel aux données suivantes:

L'IPC pour l'ensemble du Canada (1986 = 100)

	1987	1988	1989
Janvier	102.1	106.3	110.9
Fevrier	102.6	106.7	111.6
Mars	103.0	107.3	112.2
Avril	103.5	107.6	112.5
Mai	104.1	108.3	113.7
Juin	104.4	108.5	114.3
Juillet	105.1	109.1	115.0
Août	105.2	109.4	115.1
Septembre	105.2	109.5	115.3
Octobre	105.6	110.0	115.7
Novembre	106.0	110.3	116.1
Décembre	106.1	110.3	116.0
Moyenne annuelle	**104.4**	**108.6**	**114.0**

Comme l'IPC est établi à partir des résultats d'une enquête mensuelle, il représente le taux de variation des prix sur l'ensemble du mois. Or, il arrive que des utilisateurs veuillent obtenir l'indice pour un jour particulier du mois (31 mars, 1er juin, 31 décembre, etc.). En pareil cas, l'utilisateur doit déterminer quel indice mensuel répond le mieux à ses besoins particuliers.

Dans le tableau ci-dessus, on trouve aussi des indices annuels moyens établis à partir des 12 indices mensuels correspondant aux 12 mois de l'année civile. Les variations calculées à partir de ces indices moyens sont des variations annuelles moyennes pour l'année civile. Par ailleurs, il est possible de construire un indice moyen pour n'importe quelle période de douze mois, quel que soit le mois où elle prend fin. Ainsi, l'indice annuel moyen pour l'année se terminant en septembre 1989 serait construit à partir des indices mensuels pour les mois compris entre octobre 1988 et septembre 1989.

Deux des variations les plus fréquemment calculées et publiées portent

sur les changements observés: a) entre le mois le plus récent et le mois précédent; et b) entre le mois le plus récent et le mois correspondant de l'année précédente. Toutefois, la méthode de mesure des variations utilisée s'applique aussi au calcul des variations observées sur toute autre période.

Pour illustrer le point a), on peut calculer le taux de variation de l'indice de mai 1989 à juin 1989 comme suit:

$$\frac{114.3 - 113.7}{113.7} \times 100 = 0.5\%$$

Pour illustrer le point b), on peut calculer le taux de variation de l'indice de juin 1987 à juin 1988 comme suit:

$$\frac{108.5 - 104.4}{104.4} \times 100 = 3.9\%$$

Comme la plupart des utilisateurs effectueront ces opérations à l'aide de calculatrices, il peut se révéler pratique d'utiliser à cette fin l'équation mathématique équivalente ci-après:

$$\left(\frac{108.5}{104.4} \times 100\right) - 100 = 3.9\%$$

Tous les indices dont il est fait état ci-après seront calculés à l'aide de cette formule.

Il faut prendre garde de bien distinguer les changements exprimés en points d'indice et les changements exprimés sous forme de taux de variation. Les premiers varieront selon la période de base correspondant aux indices utilisés, tandis que les seconds sont indépendants de la période de base, c.-à-d. qu'ils restent les mêmes quelle que soit la période de base. On peut illustrer ce point à l'aide de l'exemple suivant:

Indice d'ensemble pour le Canada

	(1981 = 100)	(1986 = 100)
Juillet 1988	144.5	109.1
Juillet 1989	152.3	115.0

Les variations de juillet 1988 à juillet 1989 exprimées en points d'indice se calculent comme suit:

a) si on utilise les indices ayant 1981 comme période de base, on obtient une variation de 152.3 - 144.5 = 7.8 points d'indice;

b) si on utilise les indices ayant 1986 comme période de base, on obtient une variation de 115.0 - 109.1 = 5.9 points d'indice.

Nous allons maintenant voir que les taux de variation sont égaux malgré les différences observées au titre des points d'indice.

Si on utilise la série ayant 1981 comme période de base, le taux de variation est égal à:

$$\left(\frac{152.3}{144.5} \times 100\right) - 100 = 5.4\%$$

Si on utilise la série ayant 1986 comme période de base, le taux de variation est égal à:

$$\left(\frac{115.0}{109.1} \times 100\right) - 100 = 5.4\%$$

Lorsqu'on utilise l'IPC dans diverses situations, il faut procéder à une modification implicite ou explicite de la période de base de l'indice. Il suffit à cette fin d'effectuer une opération mathématique relativement simple.

Ainsi, pour convertir les séries figurant au début de la présente section en séries ayant le mois d'avril 1988 comme période de base, il suffit de diviser les indices de toutes les autres périodes par l'indice du mois d'avril 1988 et de multiplier le résultat par 100. L'indice de mai 1988 devient ainsi:

$$\frac{108.3}{107.6} \times 100 = \frac{108.3}{1.076} = 100.7$$

De même, l'indice de décembre 1989 devient alors:

$$\frac{116.0}{1.076} = 107.8$$

et l'indice de janvier 1987 devient:

$$\frac{102.1}{1.076} = 94.9$$

Ces transpositions de la période de base se traduisent uniquement par une modification de la valeur des indices et elles n'ont aucune incidence sur les taux de variation des indices d'une période à l'autre (autre que celle attribuable à l'arrondissement).

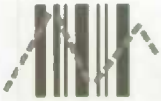

Exemples d'utilisations de l'IPC

Dans la plupart de ses applications, l'IPC est utilisé comme outil d'indexation ou comme déflateur. Lorsqu'il est utilisé comme outil d'indexation, une disposition du contrat visé lie automatiquement le montant d'une somme d'argent devant être versée ultérieurement aux variations de l'IPC. Une telle disposition est appelée « clause d'indexation ».

L'utilisation de l'IPC comme déflateur a pour objet de corriger de la hausse des prix une grandeur en l'exprimant en dollars constants. Les valeurs dégonflées sont dites « valeurs en dollars constants ».

On utilise fréquemment l'IPC comme déflateur en vue de déterminer les variations du pouvoir d'achat de l'argent. Ainsi, on obtient le pouvoir d'achat du dollar en décembre 1989 (voir le tableau de la page 11) par rapport à son pouvoir d'achat en 1986 comme suit:

$$\frac{\$1.00 \times 100}{116.0} = \frac{1.00}{1.160} = \$0.86 \text{ ou } 86 \text{ cents}$$

La valeur « réelle » (ou le pouvoir d'achat) du dollar de 1989 a chuté par rapport à celle du dollar de 1986 parce que, selon l'IPC, les prix se sont accrus de 16% au cours de cette période.

On peut étendre l'utilisation de ce principe à l'étude d'un autre type de questions communes. Ainsi, les gens veulent savoir, par exemple, quelle somme d'argent aurait, en décembre 1989, un pouvoir d'achat équivalent à celui d'un montant de $1,000 en janvier 1987. On obtient la réponse à cette question grâce aux calculs suivants:

$$\$1{,}000 \times \frac{116.0}{102.1} = \$1{,}000 \times 1.1361 = \$1{,}136$$

On notera que la valeur de $1,000 a été multiplié par un facteur égal à 1 plus le taux d'accroissement de l'IPC au cours de la période visée.

Parfois, la question susmentionnée nous est posée sous une forme inverse. Ainsi, on nous demande de trouver quel montant d'argent aurait eu, en janvier 1987, le même pouvoir d'achat qu'une somme de $1,000 en décembre 1989. On obtient la réponse à cette question comme suit:

$$\$1{,}000 \times \frac{102.1}{116.0} = \$1{,}000 \times 0.8802 = \$880$$

Dans ce cas-ci, le facteur de correction est inférieur à l'unité parce que les prix étaient moins élevés en janvier 1987 qu'en décembre 1989.

L'IPC trouve une de ses applications les plus fréquentes dans les clauses d'indexation qui sont incluses dans certains contrats de travail. Ces contrats, qui sont en général connus sous le nom de conventions collectives, sont négociés et signés par les entreprises et les syndicats. La clause d'indexation est appelée clause d'indemnité de vie chère (COLA). On trouve ci-après deux exemples de telles clauses.

Exemple 1:

« Le contrat prévoit l'entrée en vigeur, à compter du 1er mai 1990, d'un accroissement des salaires de base égal au pourcentage d'augmentation de l'IPC pour le Canada de mars 1989 à mars 1990 ».

Dans ce cas-ci, l'accent est placé sur le « pourcentage d'augmentation » et il n'est pas nécessaire de préciser la période de base utilisée aux fins du calcul des indices. Toutefois, dans l'exemple suivant, où on utilise les « points d'indice », il faut préciser quelle est cette période (voir la page 12). En général, Statistique Canada recommande de faire appel au pourcentage de variation comme grandeur de référence parce que cette grandeur est insensible aux modifications de la période de base.

Exemple 2:

« A compter du 1er janvier 1990, une augmentation d'un cent pour chaque 0.3 point d'accroissement de l'IPC pour le Canada (1981 = 100) excédant 6%, ladite augmentation ne s'ajoutant pas au salaire de base ».

Cette disposition spécifie que l'accroissement de l'IPC doit excéder 6.0% avant que la clause ne prenne effet. Elle précise également que les augmentations de salaire résultant de l'application de la clause ne doivent pas s'ajouter au salaire de base aux fins de rajustements

ultérieurs des salaires en fonction des prix.

Pour illustrer l'utilisation de l'IPC comme déflateur, utilisons les données suivantes:

Ventes brutes annuelles des grands magasins

	(1) Ventes en dollars courants En milliers de dollars	(2) 1986=100 IPC	(3) Ventes en dollars constants de 1986 En milliers de dollars
1987	500	104.4	479
1988	700	108.6	645
1989	1,000	114.0	877

Les chiffres de la colonne (1) sont des indicateurs du chiffre d'affaires qui induisent en erreur en raison de l'effet des hausses de prix. Or, l'indice des prix de la colonne (2) nous indique quelles ont été ces hausses. Notre objectif est donc d'utiliser cet indice afin d'obtenir le volume des ventes pour les trois années en supposant que les prix soient restés constants. Comme l'indice est calculé en utilisant 1986 comme période de base, il est relativement simple d'exprimer les chiffres des ventes pour trois ans en terme de dollars constants de 1986. Ce sont ces chiffres qui figurent dans la colonne (3).

Ces chiffres ont été obtenus comme suit:

$$\textbf{Pour 1987:}\quad \frac{500}{104.4} \times 100 = \frac{500}{1.044} = 479$$

$$\textbf{Pour 1988:}\quad \frac{700}{108.6} \times 100 = \frac{700}{1.086} = 645$$

Les valeurs en dollars constants figurant dans la colonne (3) donnent une indication plus précise du volume des ventes puisqu'elles sont corrigées des effets de la hausse des prix. Aussi, si nous désirons obtenir une estimation de la variation réelle du niveau d'activité économique dans les grands magasins, il nous faut considérer les chiffres de la colonne (3).

De nombreuses personnes croient à tort que l'augmentation réelle (ou l'augmentation corrigée des effets de l'inflation) correspond à la différence entre la variation des prix (ou le taux d'inflation). Ainsi, si, au cours d'une période donnée, le revenu d'une personne a augmenté de 10% tandis que les prix se sont accrus de 8%, selon cette méthode de calcul simple, l'accroissement réel du revenu serait de 2%. Il est possible de démontrer que ce résultat est inexact à l'aide de la technique utilisée aux fins de la déflation.

Mise à jour périodique de l'IPC

Comme toute autre série statistique importante existant depuis longtemps, l'IPC fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour périodiques visant à faire en sorte qu'il continue de traduire la conjoncture courante. Un des principaux volets de cet examen consiste à remplacer les pondérations existantes par des pondération obtenues à partir

d'une période de référence plus récente. Les modifications des habitudes de dépenses reflètent les variations de facteurs comme les caractéristiques démographiques, le revenu personnel, ainsi que la qualité et la disponibilité des biens et des services. En outre, les techniques statistiques améliorées mises au point pour mesurer la variation des prix sont aussi intégrées à l'IPC à l'occasion des mises à jour des pondérations. Au cours des dernières années, les pondérations de l'IPC ont été basées sur les dépenses de 1974, 1978, 1982 et 1986 (base actuelle des dépenses).

La période de référence de l'IPC (celle pour laquelle l'IPC officiel est égal à 100.0) fait elle aussi l'objet d'une mise à jour, mais à des intervalles moins fréquents. A cette occasion, on remplace l'année utilisée comme période de base par une année plus récente afin de simplifier l'utilisation des séries statistiques importantes. A compter de la publication de l'IPC de janvier 1983, l'IPC a été calculé selon la base temporelle de 1981 au lieu de celle de 1971. La base temporelle de 1986 a été introduite à compter de la publication de l'IPC de juin 1990.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes demandes de renseignements au sujet de cette publication ou de statistiques et services connexes doivent être adressées à:

Sous-section de l'information et de l'analyse courante, Division des prix, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone: 613-951-9606, 613-951-3353 or 613-951-3349) ou au centre de consultation de Statistique Canada à:

St.John's	772-4073	**Winnipeg**	983-4020
Halifax	426-5331	**Regina**	780-5405
Montréal	283-5725	**Edmonton**	495-3027
Ottawa	951-8116	**Calgary**	292-6717
Toronto	973-6586	**Vancouver**	666-3691

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale des centres régionaux de consultation.

Terre-Neuve et Labrador 1-800-563-4255
Nouvelle-Écosse, Nouveau Brunswick et Île-du-Prince-Édouard 1-800-565-7192
Québec 1-800-361-2831
Ontario 1-800-263-1136
Manitoba 1-800-542-3404
Saskatchewan 1-800-667-7164
Alberta 1-800-282-3907
Sud de l'Alberta 1-800-472-9708
Colombie-Britannique (sud et centrale) 1-800-663-1551
Yukon et nord de la C.-B. (territoire desservi par la NorthwesTel Inc.) ..... Zenith 0-8913
Territoires du Nord-Ouest (territoire desservi par la NorthwesTel Inc.) Appelez à frais virés au 403-495-2011

DATE DUE

STATISTICS CANADA
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010412602
6.2
C. 005